

*Liberté Égalité Fraternité
République Française*

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Ministre

Monsieur Roch-Olivier MAISTRE
Cour des Comptes
Conseiller maître
13, rue Cambon
75100 Paris Cedex 01

Paris, le 25 janvier 2013

Monsieur le Conseiller maître,

A l'occasion de la présentation des vœux à la presse le 16 janvier dernier, le Président de la République a rappelé l'engagement qu'il avait pris devant les Français de procéder à une réforme des aides que l'État accorde à la presse. Il a ainsi réaffirmé sa volonté de « mettre la presse d'information politique et générale au premier rang des titres qui doivent bénéficier de ces aides » et de « favoriser l'accompagnement des titres qui souhaitent aller vers le numérique ».

Cet engagement intervient après une année 2012 historiquement difficile pour la presse écrite, qui traverse depuis plusieurs années une crise économique et structurelle.

Dans ce contexte, et alors que les aides à ce secteur ont fait l'objet de plusieurs rapports successifs appelant à leur réorganisation, il apparaît nécessaire de refonder les multiples dispositifs de soutien que l'État accorde à la presse pour mieux accompagner ses mutations et préserver l'une des libertés majeures de notre société démocratique.

Les fondements de l'action publique dans le domaine de la presse sont toujours pertinents : il s'agit de soutenir le développement de sa diffusion, de conforter les conditions de son pluralisme et de sa diversité, de favoriser sa modernisation. Le nouveau régime économique des aides à la presse ne doit donc pas simplement s'ajuster aux évolutions en cours mais bien anticiper et accompagner la mutation structurelle de la presse pour la pérenniser et garantir le pluralisme de l'information du public.

Dans cette perspective, j'ai décidé de mettre en place un groupe de travail et de réflexion, que je vous demande d'animer, afin de me proposer, d'ici au 30 avril 2013, les éléments de la réforme à engager.

Je souhaite qu'au cours des trois mois à venir, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière, le groupe de travail soit en mesure de dessiner les axes qui pourraient fonder la politique de l'État en faveur de la presse au cours des prochaines années, sur la base des orientations que je viens de rappeler.

2 rue de Valois, 75039 Paris Cedex 01 France - Téléphone : 01 40 15 80 00

Il s'agira en particulier de procéder successivement à :

1. Un constat partagé des difficultés auxquelles est aujourd'hui confrontée la presse écrite et des perspectives qui se dessinent pour elle ;

2. Une analyse critique de l'ensemble des dispositifs d'aide à la presse (hors soutien à l'AFP), de leur coût, de leur efficacité et de leur efficience ;

3. L'élaboration de propositions, guidées par les principes de sélectivité et d'engagements réciproques (notamment en termes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises de presse), pour l'évolution des dispositifs d'aides, et portant sur :

❖ La mise en cohérence des aides à la diffusion (aide à la distribution, aide au portage et aide postale), en particulier d'ici 2015, date à laquelle les accords relatifs à l'aide au transport postal viendront à échéance ;

❖ L'amélioration du soutien au réseau des diffuseurs de presse, en se penchant notamment sur la question du recentrage des aides sur les spécialistes (réseau traditionnel) et sur leurs conditions de rémunération ;

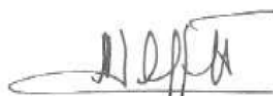
❖ Un renforcement des aides liées aux enjeux du pluralisme, avec en particulier une réflexion sur le ciblage de l'ensemble des dispositifs d'aide afin de mieux prendre en compte la situation particulière de chaque famille de presse au regard de l'objectif de préservation du pluralisme et des contraintes pesant sur le niveau de rentabilité économique de leur activité ;

❖ Le recentrage des aides à la modernisation sur les projets innovants et le soutien à la transition numérique, dans toutes ses dimensions (équipements, formation, développements informatiques et éditoriaux etc.).

Je souhaite qu'une analyse prospective générale puisse ressortir de vos travaux, qui sera plus particulièrement confiée à M. Bruno Patino.

Pour la conduite de votre mission, vous bénéficierez du soutien de la direction générale des médias et des industries culturelles et de la direction du budget.

En vous remerciant de votre concours, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller maître, l'expression de mes sentiments distingués.



Aurélie FILIPPETTI